

Population et mouvements



Dans ce cahier, Myria se focalise sur...



La population au 1^{er} janvier 2025

Les personnes résidant en Belgique selon leur nationalité (belge ou non), leur origine (première nationalité enregistrée au Registre national pour l'individu et celle des parents), le pays de naissance (Belgique ou à l'étranger) | p. 5



Les premiers titres de séjour délivrés en 2024

Combien d'étrangers ont-ils reçu un premier titre de séjour en Belgique en 2024 et pour quels motifs ? | p. 15

Les mouvements migratoires en 2024

Les immigrations et les émigrations de Belges et d'étrangers vers et depuis la Belgique | p. 10

Changements de statut des ressortissants de pays tiers en 2024

Un nouveau titre de séjour pour un autre motif | p. 18



La population étrangère fait référence aux personnes étrangères présentes sur un territoire donné, à une date précise. Il s'agit d'une « photographie » de la population à un moment précis.

Les critères choisis pour étudier la population peuvent être divers : la première nationalité, la nationalité actuelle, le pays de naissance. La première section de ce cahier porte sur **la population résidant en Belgique, selon ces différents critères** (les données les plus récentes se réfèrent au 1^{er} janvier 2025).

Les mouvements migratoires sont les entrées (immigrations) et sorties (émigrations) de personnes sur le territoire concerné, au cours d'une période donnée. Ils renvoient donc plutôt à un « film » des mouvements ayant eu lieu au cours d'une année, par exemple.

La deuxième section de ce cahier présente ces mouvements migratoires à travers **les immigrations et émigrations** enregistrées dans le Registre national (RN).

La troisième section de ce cahier porte également sur les mouvements de population à travers **le nombre de premiers titres de séjour** délivrés à des personnes étrangères par l'Office des étrangers. Pour ces deux aspects, les données les plus récentes se réfèrent à l'année 2024.

Définition des groupes de nationalité

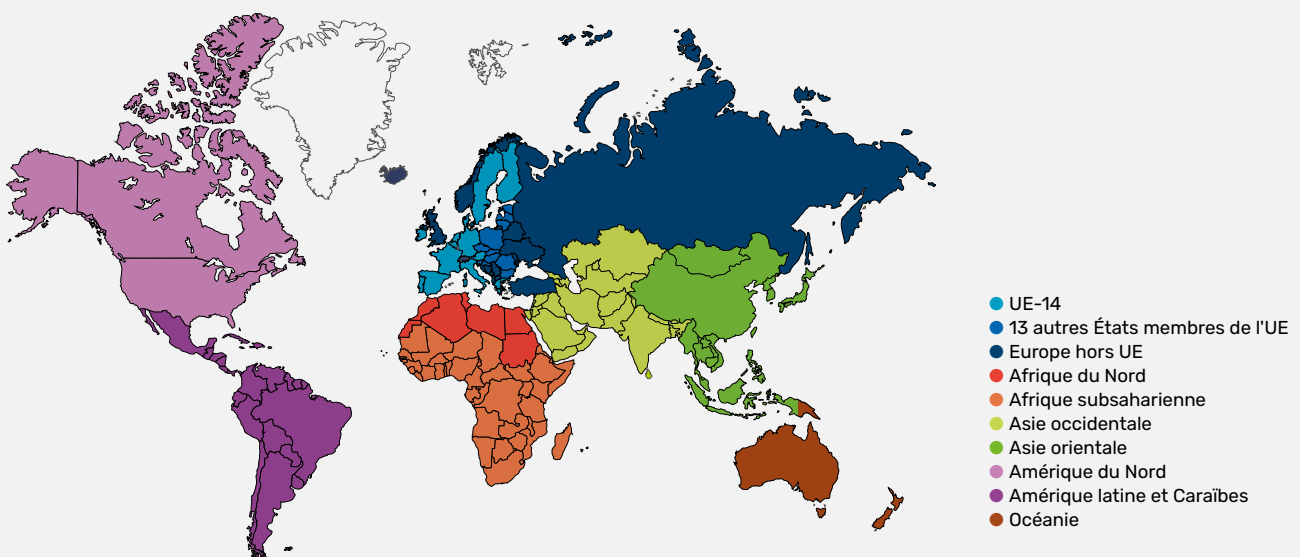
Les pays de l'UE-15 sont, jusque fin 2020, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. Les chiffres de l'UE-15 portent sur l'UE-15 hormis la Belgique. À partir du 1^{er} janvier 2021, on parle de l'**UE-14+**.

Le **Royaume-Uni** a quitté l'Union européenne le 31 janvier 2020. Les statistiques présentées dans les différents cahiers du rapport incluent le Royaume-Uni dans l'UE-15/l'UE-28 jusqu'au 31 décembre 2020 au vu de la période de transition. Pour les statistiques disponibles à partir du 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni est donc présenté comme faisant partie des pays tiers, et l'UE concerne alors les pays de l'UE-14 ou de l'UE-27.

Les **treize autres États membres** de l'UE, qui ont rejoint l'Union plus tardivement (UE-13+) sont : la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Croatie.

Les **ressortissants de pays tiers** regroupent tous les autres pays du monde non-inclus dans l'UE. Dans ce groupe, une distinction est parfois faite en utilisant la notion de **pays européens hors UE**. Il s'agit de l'Albanie, Andorre, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Kosovo, le Liechtenstein, Monaco, la Moldavie, la Macédoine, le Monténégro, la Norvège, le Royaume-Uni, la Russie, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse, la Turquie, l'Ukraine et le Vatican.

Deux sous-régions en Asie sont distinguées : l'Asie occidentale et l'Asie orientale. L'Asie orientale correspond aux sous-régions que les Nations Unies nomment l'Asie de l'Est (Chine, Corée, Japon...) et l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines...). L'Asie occidentale reprend, quant à elle, les sous-régions d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan...), d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Iran, Pakistan...) et d'Asie de l'Ouest (Arménie, Irak, Israël...).





Population

La population résidant en Belgique : nationalité et origine

La population totale résidant en Belgique au 1^{er} janvier 2025 peut être appréhendée à travers trois composantes :



La catégorisation de l'origine utilisée par Statbel repose sur trois indicateurs :

- **La nationalité actuelle de l'individu**, qui détermine si la personne est belge ou étrangère
- **La première nationalité enregistrée de l'individu***
- **La première nationalité enregistrée des parents de l'individu** (lorsque cette information est disponible dans le Registre national)

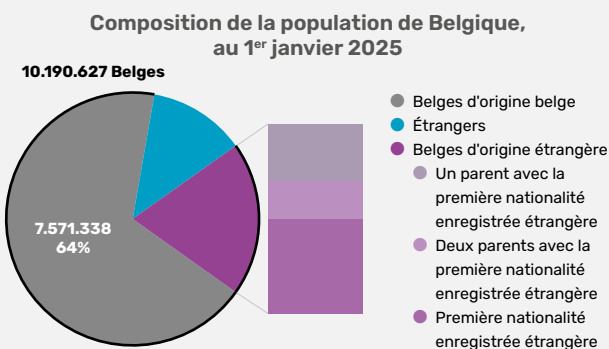
**La première nationalité enregistrée représente la nationalité consignée au moment de la première inscription de la personne dans le Registre national belge. Dans la plupart des cas, cette première nationalité enregistrée est la nationalité à la naissance de la personne. Dans la suite de ce cahier, c'est le terme de « première nationalité » qui sera employé.*

La population de nationalité étrangère ou celle d'origine étrangère ne représente pas le même concept que celui de population immigrée. Ce dernier fait référence à l'histoire migratoire de la personne, et non pas à son origine. Il se base sur le pays de naissance et regroupe donc toutes les personnes nées hors du territoire belge. Ces personnes peuvent donc être soit des étrangers nés à l'étranger, soit des Belges nés en dehors de la Belgique.

Source : Statbel

Composition de la population au 1^{er} janvier 2025

Le 1^{er} janvier 2025, 11.825.551 personnes résidaient officiellement en Belgique, dont **1.634.924 étrangers** et **10.190.627 Belges**. Parmi ces derniers, la grande majorité (**7.571.338 personnes**) étaient d'origine belge, tandis que **2.619.289 étaient d'origine étrangère**.

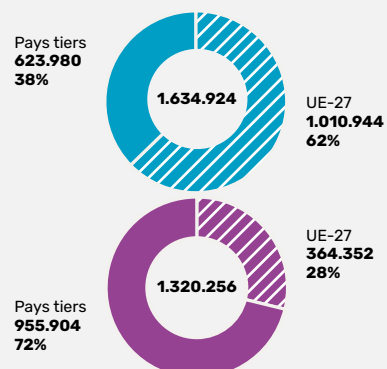


14% de la population en Belgique a une nationalité étrangère. Parmi ces personnes, 62% sont européennes (UE-27)

Les personnes de nationalité belge avec une première nationalité enregistrée étrangère représentent 11% de la population en Belgique. Parmi elles, 72% sont originaires d'un pays tiers

La catégorie des Belges d'origine étrangère regroupe des personnes dont la nationalité actuelle est belge et dont :

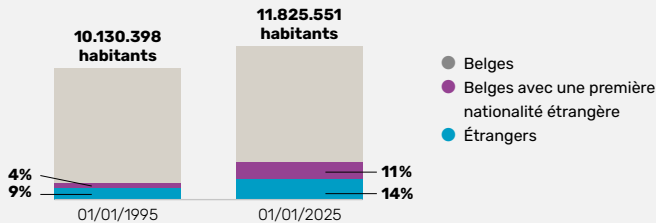
- la première nationalité enregistrée est étrangère (**1.320.256 personnes**, soit 11% de la population)
- la première nationalité est belge et la première nationalité de l'un des parents est étrangère (**751.033 personnes**, soit 6% de la population) ou la première nationalité des deux parents est étrangère (**548.000 personnes**, soit 4% de la population).



Source : Statbel

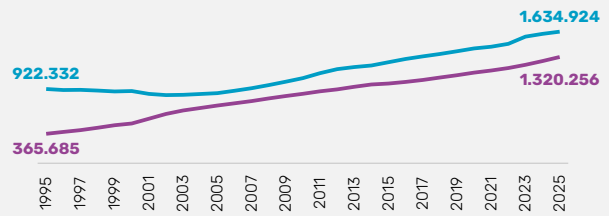
La nationalité étrangère: première nationalité et nationalité actuelle

25% des habitants en Belgique ont une première nationalité étrangère ou une nationalité actuelle étrangère. Parmi eux, un peu moins de la moitié sont devenus belges, les autres ont une nationalité étrangère.



Au 1^{er} janvier 2025, sur 10 habitants en Belgique, un a une nationalité étrangère, un a une première nationalité étrangère mais est devenu Belge, et les 8 restants sont des Belges dont la première nationalité est belge.

Étrangers et Belges avec une première nationalité enregistrée étrangère au 1^{er} janvier



Ces deux groupes de personnes ont augmenté au cours de ces dernières décennies, à un rythme différent :

- Entre 1995 et 2024, le nombre **d'étrangers** a été multiplié par **1,7**. Ils représentaient 9% de l'ensemble de la population résidant en Belgique en 1995, et sont passés à 14% en 2025.
- Quant aux **Belges dont la première nationalité est étrangère**, leur nombre a été multiplié par **3,6** sur la même période. Ils représentaient 4% de la population résidant en Belgique en 1995, et cette proportion est passée à 11% en 2025.

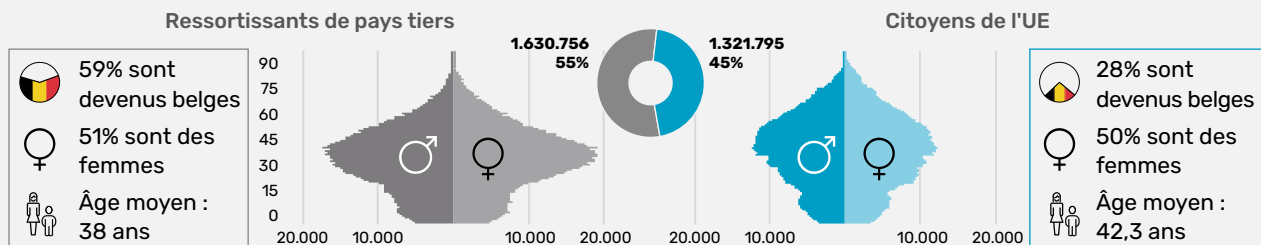
Composition de la population dont la première nationalité est étrangère

En Belgique, **la première nationalité de 2.952.551 personnes est étrangère**. Parmi ces personnes, 55% ont comme première nationalité un pays tiers et 45% un pays de l'UE-27. Les caractéristiques de ces groupes sont un peu différentes :

- Parmi les personnes dont la première nationalité est un pays tiers, 59% sont devenues belges, contre 28% pour les citoyens de l'UE.

- On observe légèrement plus de femmes que d'hommes parmi les personnes originaires des pays tiers, alors que pour les personnes originaires d'un pays de l'UE, il y a autant d'hommes que de femmes.
- La population originaire des pays tiers est en moyenne un peu plus jeune (âge moyen : 38 ans) que la population originaire de l'UE (âge moyen : 42,3 ans) et que les Belges dont la première nationalité enregistrée est belge (âge moyen : 42,6 ans).

2.952.551 résidents dont la première nationalité est étrangère



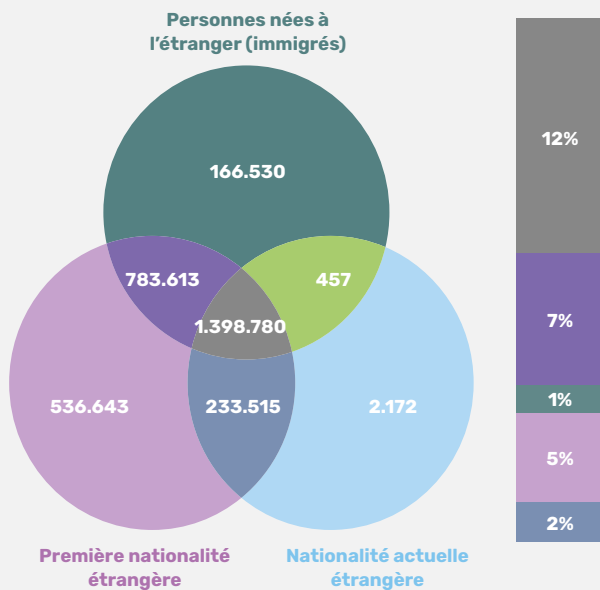
Top 3	Nombre au 1 ^{er} janvier 2025	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part devenue Belge
Maroc	359.491	12%	75%
Turquie	171.322	6%	75%
URSS (Ex)	80.904	3%	41%

Top 3	Nombre au 1 ^{er} janvier 2025	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part devenue Belge
Italie	275.579	9%	47%
France	231.450	8%	24%
Pays-Bas	203.863	7%	21%

Le pays de naissance

Sur 11.825.551 personnes résidant en Belgique au 1^{er} janvier 2025, la grande majorité (8.703.841 personnes, soit **74%**) n'a pas d'historique migratoire direct : ces personnes sont nées en Belgique et ont une nationalité belge (comme première nationalité et nationalité actuelle).

Si l'on examine de plus près l'intersection entre les différents critères de lieu de naissance et de nationalité, voici comment se répartissent les 3.121.710 autres personnes (**26% de la population totale**).



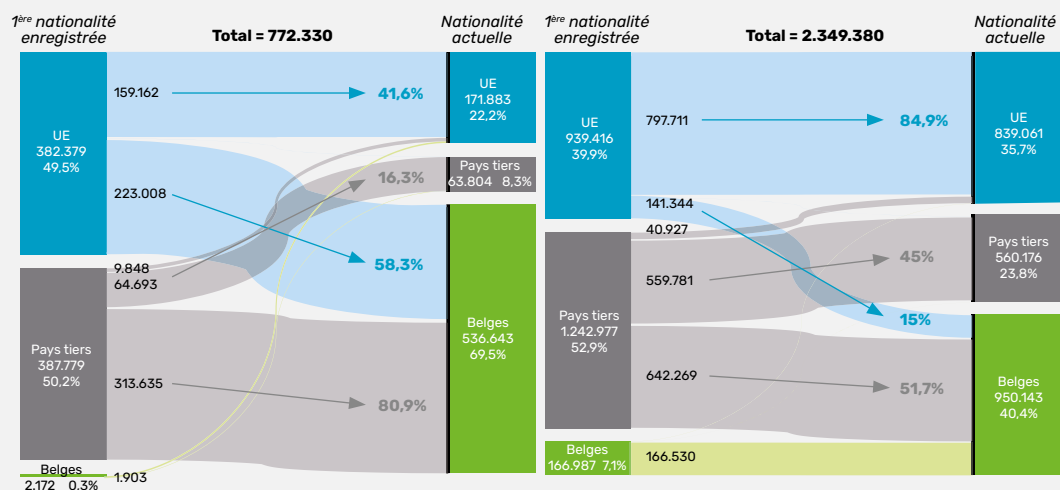
À côté des critères de **nationalité** (première nationalité et nationalité actuelle), on dispose d'autres statistiques. Le **pays de naissance** est le critère qui permet d'étudier la **population immigrée**, c'est-à-dire les individus nés en dehors de la Belgique et résidant actuellement sur le territoire. Il est aussi possible de combiner l'ensemble de ces critères, pour illustrer la diversité des parcours et des histoires migratoires de la population.

- **1.398.780 personnes** nées à l'étranger, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **783.613 personnes** nées à l'étranger, dont la première nationalité est étrangère, mais dont la nationalité actuelle est belge.
- **457 personnes** nées à l'étranger, dont la première nationalité est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus belges (moins de 0,01%).
- **166.530 personnes** nées à l'étranger et Belges (tant de nationalité actuelle, que de première nationalité).
- **536.643 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité est étrangère, mais devenues belges.
- **233.515 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **2.172 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus belges (0,02%).

772.330 personnes nées en Belgique, ayant déjà eu une nationalité étrangère

2.349.380 personnes nées à l'étranger, peu importe leur nationalité, actuelle et passée

Les changements de nationalité interviennent davantage parmi les personnes nées en Belgique



La proportion de personnes devenues belges est plus importante parmi les personnes nées en Belgique, tant pour les personnes originaires d'un pays de l'UE que d'un pays tiers :

- Parmi les citoyens de l'UE nés en Belgique et résidant actuellement en Belgique, 58,3% sont devenus belges. Pour les ressortissants de pays tiers, ce chiffre grimpe

à 80,9% (16,3% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 2,8% une autre nationalité UE).

- Parmi les citoyens de l'UE nés à l'étranger et résidant actuellement en Belgique, 15% sont devenus belges. Concernant les ressortissants de pays tiers, 51,7% sont devenus belges (45% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 3,3% une autre nationalité UE).

Composition de la population devenue belge selon la région

En Belgique, **2.952.551** personnes ont une première nationalité étrangère. Parmi elles, **46%** résident en Flandre (**1.369.662** personnes), **28%** en Wallonie (**816.686**) et **26%** dans la Région de Bruxelles-Capitale (**766.203**). Au total, **44,7%** de ces personnes – soit 1.320.256 individus – ont acquis la nationalité belge.

En Flandre, cela représente **614.072** personnes (**44,8%**), en Wallonie **406.640** personnes (**49,8%**) et à Bruxelles-Capitale **299.544** personnes, soit **39,1%** des résidents dont la première nationalité enregistrée est étrangère.

Région flamande



51,1% des personnes dont la première nationalité est étrangère et la nationalité actuelle est belge sont des femmes.



22,3% des personnes devenues belges sont originaires de l'UE (sur la base de la 1^{ère} nationalité enregistrée).



La population originaire de l'UE et devenue belge a un âge moyen de 43,6 ans contre 40,1 ans pour la population originaire des pays tiers et devenue belge. La population d'origine étrangère et devenue belge, toutes régions d'origine confondues, a un âge moyen de 40,9 ans.

Top 3 des nationalités devenues belges	Nombre de personnes devenues belges au 1 ^{er} janvier 2025	Proportion de femmes	Âge moyen
Maroc	109.153	49,7%	43,3
Turquie	77.724	48,9%	44,4
Pays-Bas	36.305	52,3%	44,1

- En Flandre, 50,5% des personnes originaires de pays tiers ayant acquis la nationalité belge sont des femmes. À l'inverse, parmi les citoyens de l'Union européenne devenus belges, la proportion de femmes est légèrement plus élevée, atteignant 53,2%.
- Chez les personnes d'origine marocaine et turque, le taux de féminisation parmi celles devenues belges reste inférieur à 50%. À l'inverse, parmi les ressortissants néerlandais, les femmes sont légèrement majoritaires parmi les nouveaux Belges.
- L'analyse par âge montre que les Marocains ayant acquis la nationalité belge sont en moyenne plus jeunes que les Néerlandais et les Turcs. Lorsqu'on ventile ces données par sexe, on observe que les femmes marocaines devenues belges sont légèrement plus jeunes que les hommes (42,6 ans contre 44 ans). Chez les personnes d'origine turque, il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes, l'écart d'âge moyen étant quasiment inexistant. Chez les Néerlandais, la tendance s'inverse : les femmes devenues belges sont en moyenne plus âgées que les hommes (45,4 ans contre 42,6 ans).

Région wallonne



51,9% des personnes dont la première nationalité est étrangère et la nationalité actuelle est belge sont des femmes.



45,2% des personnes devenues belges sont originaires de l'UE.



L'ensemble des personnes d'origine étrangère devenues belges présente un âge moyen de 47,3 ans. La population originaire de l'UE avec une nationalité actuelle belge a un âge moyen de 53,1 ans contre 42,6 ans pour la population originaire des pays tiers.

Top 3 des nationalités devenues belges	Nombre de personnes devenues belges au 1 ^{er} janvier 2025	Proportion de femmes	Âge moyen
Italie	100.932	52,0%	54,4
Maroc	50.489	48,3%	45,8
France	34.982	56,2%	52,3

Région Bruxelles-Capitale



50,8% des personnes dont la première nationalité est étrangère et la nationalité actuelle est belge sont des femmes.



14,6% des personnes devenues belges sont originaires de l'UE.



L'ensemble des personnes d'origine étrangère ayant acquis la nationalité belge présente un âge moyen de 43,8 ans. La population originaire de l'UE avec une nationalité actuelle belge a un âge moyen de 42,5 ans contre 44 ans pour la population originaire de pays tiers.

Top 3 des nationalités devenues belges	Nombre de personnes devenues belges au 1 ^{er} janvier 2025	Proportion de femmes	Âge moyen
Maroc	108.879	50,2%	46,5
Turquie	21.989	50,1%	47,4
RD Congo	15.409	58,4%	43,7

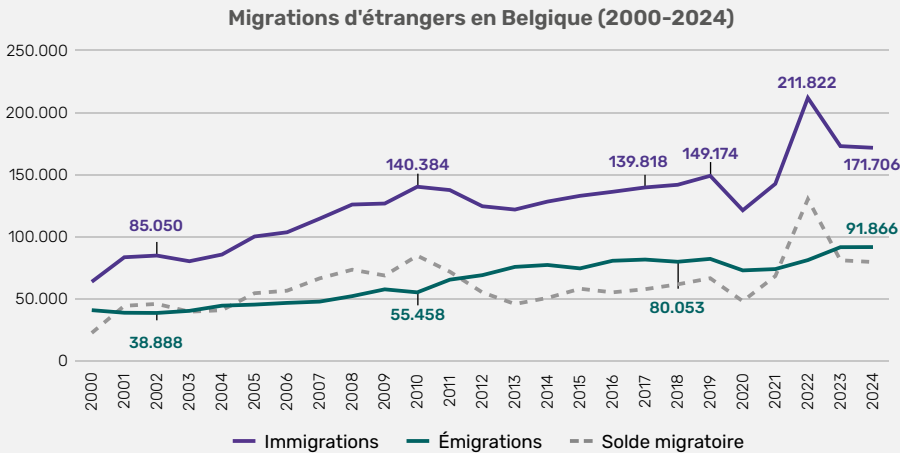
- L'analyse de la population des personnes devenues belges selon le sexe montre que 51,4% des personnes originaires de pays tiers et devenues belges sont des femmes. Parmi les personnes issues de l'Union européenne, cette proportion atteint 54,8%.
- L'analyse croisée par nationalité et par sexe, en se concentrant sur le top 3 présenté précédemment, montre que les personnes d'origine marocaine et turque devenues belges présentent une répartition hommes/femmes quasiment équilibrée. En revanche, parmi les personnes d'origine congolaise avec une nationalité actuelle belge, la proportion de femmes est nettement plus élevée.
- Les personnes d'origine congolaise devenues belges présentent un âge moyen plus faible que celles dont la première nationalité enregistrée est marocaine ou turque. L'analyse ventilée par sexe montre que, chez les Marocains devenus belges, femmes et hommes affichent exactement le même âge moyen (46,5 ans). Chez les personnes d'origine turque, les femmes sont légèrement plus âgées que les hommes (47,8 ans contre 46,9 ans). Enfin, la situation est inversée pour les personnes d'origine congolaise : les hommes ayant acquis la nationalité belge sont en moyenne près de quatre ans plus jeunes que les femmes (41,6 ans contre 45,3 ans).

N.B : Lorsqu'il est fait référence à une personne originaire d'une région ou d'un pays, cette classification repose sur la première nationalité enregistrée.

- En Wallonie, 50,6% des personnes originaires de pays tiers ayant acquis la nationalité belge sont des femmes. Pour les citoyens de l'Union européenne devenus belges, la proportion de femmes est légèrement plus élevée, atteignant 53,5%.
- Contrairement aux personnes d'origine marocaine devenues belges, parmi lesquelles les hommes sont légèrement majoritaires, les Français et les Italiens devenus belges présentent des proportions de femmes plus élevées.
- Au sein de la population devenue belge, les personnes d'origine marocaine sont nettement plus jeunes que celles d'origine italienne ou française, avec un écart d'environ 9 ans par rapport aux Italiens et de 6,5 ans par rapport aux Français. Lorsque l'on intègre la dimension du sexe, on observe que les femmes marocaines devenues belges sont légèrement plus jeunes que les hommes (45,2 ans contre 46,3 ans). À l'inverse, chez les Italiens et les Français devenus belges, les femmes présentent en moyenne un âge plus élevé que les hommes : 54,9 ans et 54,3 ans respectivement, contre 54 ans pour les hommes italiens et 49,7 ans pour les hommes français.

Mouvements migratoires

Évolution des mouvements migratoires des étrangers en Belgique



Diminution des immigrations étrangères causée par la baisse des immigrations ukrainiennes

2020 : baisse à la suite de l'impact de la pandémie de Covid-19

2022 : augmentation à la suite de la guerre en Ukraine

Depuis le début des années 2000, malgré quelques fluctuations, les flux d'immigrations d'étrangers en Belgique indiquent une tendance globale à la hausse. Par contre, entre 2022 et 2024, on observe une forte diminution des immigrations d'étrangers, principalement due à la diminution des immigrations des ressortissants de pays tiers, en particulier les Ukrainiens.

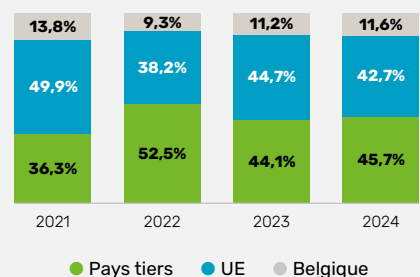
Au cours de l'année 2024, **171.706** étrangers ont immigré vers la Belgique. Par rapport à l'année 2022, les immigrations étrangères ont diminué de 19% tandis qu'elles se sont stabilisées de 2023 à 2024 (-1%). Les émigrations de personnes étrangères sont restées stables entre 2023 et 2024, mais elles sont globalement à la hausse depuis 2000.

Mouvements migratoires des étrangers et des Belges

194.212 immigrations ont été enregistrées en 2024 dont 22.506 immigrations belges

- En 2024, 194.212 immigrations ont été enregistrées en Belgique comprenant 171.706 immigrations étrangères et 22.506 immigrations belges. On compte également 128.168 émigrations, dont 91.866 d'émigrations étrangères, tandis que les Belges représentent près de 30% du total.
- Alors que les immigrations concernaient habituellement davantage les citoyens de l'UE, l'année 2022 a marqué un renversement de cette tendance, en raison de la forte augmentation des migrations liées à la guerre en Ukraine. Les immigrations étrangères des citoyens de l'UE restent de ce fait moins importantes que celles des pays-tiers en 2024.
- Les émigrations concernent quant à elles davantage les citoyens de l'UE (48%) que les Belges (28%) et les ressortissants de pays tiers (24%).

Répartition des immigrations selon la région de nationalité (2021-2024)



On compte 22.506 entrées contre 36.302 départs pour les Belges en 2024

En 2024, pour les ressortissants de pays tiers, 10 entrées sur le territoire belge sont enregistrées pour 3 départs, contre 10 pour 7 en ce qui concerne les citoyens UE. Pour les Belges, pour 10 entrées, ce sont 16 départs qui ont été recensés.

Ressortissants de pays tiers



88.845 immigrations



30.528 émigrations

Citoyens UE



82.861 immigrations



61.338 émigrations

Belges



22.506 immigrations



36.302 émigrations

Évolution des mouvements migratoires des étrangers et des Belges



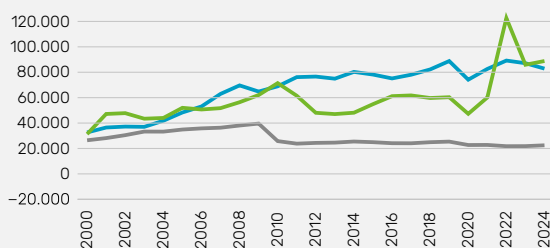
Définitions

■ Au niveau belge, les statistiques sur les **immigrations** incluent les immigrations déclarées des personnes qui viennent résider en Belgique pour plus de 3 mois, les changements de registre ainsi que les personnes réinscrites alors qu'elles avaient été radiées du Registre national. Les changements de registre concernent les personnes qui passent du Registre d'attente à un autre registre. Il s'agit essentiellement de personnes bénéficiaires de la protection internationale ou d'anciens demandeurs de protection internationale autorisés à séjourner en Belgique sur une autre base que la protection internationale. Les demandeurs d'asile n'intègrent donc les statistiques des immigrations

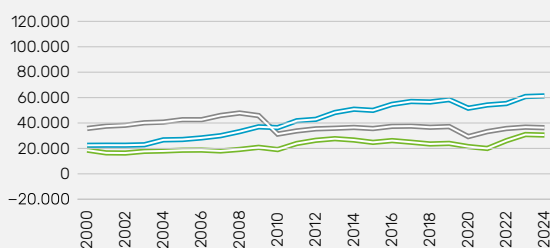
que lorsqu'ils sont reconnus réfugiés ou lorsqu'ils changent de registre sur une autre base. En 2024, ces changements de registre représentaient 13,5% des immigrations d'étrangers.

- Les statistiques sur les **émigrations** incluent principalement les émigrations déclarées ainsi que les personnes radiées du Registre national, soit pour absence détectée par les autorités communales, soit en raison de la perte du droit de séjour ou d'un refus.
- Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrations) et les sorties (émigrations) d'un territoire donné.

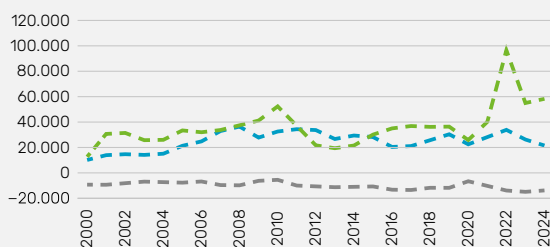
Immigrations



Émigrations



Soldes migratoires



— Ressortissants de pays tiers — Citoyens UE — Belges

Entrées :

- À la suite de l'élargissement de l'Union européenne, les entrées des **citoyens UE** dans le territoire belge ont été multipliées par 2,5 entre 2000 et 2024.
- L'immigration des **ressortissants de pays tiers**, bien que souvent inférieure à celle des citoyens de l'UE, a également été multipliée par 2,8 sur la période étudiée. Toutefois, cette évolution s'est caractérisée par des fluctuations plus marquées. À titre d'exemple, ce facteur de multiplication était de 3,9 sur la période 2000-2022.

Sorties :

- Les sorties des **citoyens UE** du territoire belge affichent une tendance à la hausse avec une multiplication par 2,7 entre 2000 et 2024.
- Pour les **ressortissants de pays tiers**, on observe une courbe relativement stable où les émigrations ont été multipliées par 1,6 sur la même période avec, entre 2011 et 2014 et entre 2021 et 2023, une nette augmentation. En 2024, les Ukrainiens ont joué un rôle clé, représentant 6,3% des émigrants étrangers.

Solde migratoire :

Ces deux groupes d'étrangers enregistrent un solde migratoire positif compris entre 20.000 et 55.000 ces dernières années, à l'exception de 2022 où celui des **ressortissants de pays tiers** a atteint 96.539.

À l'inverse, les flux concernant les Belges restent stables avec environ 28.000 entrées pour 38.000 sorties, et génèrent un solde négatif. Entre 2022 et 2024, ce solde a atteint trois des niveaux les plus bas depuis 2000, avec -13.869 en 2022, -14.903 en 2023 et -13.796 en 2024.

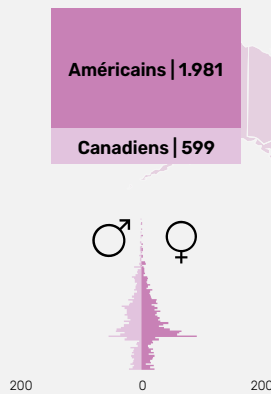
- **L'immigration étrangère en 2024 reste plus importante que les années précédant la pandémie de Covid-19 :** Bien qu'en nette baisse par rapport à 2022, l'immigration des **ressortissants de pays tiers** atteint la deuxième valeur la plus élevée jamais enregistrée, les Ukrainiens figurant toujours parmi les principales raisons de cette tendance. Parallèlement, les émigrations, tant des **citoyens UE** que des **ressortissants de pays tiers** ont atteint un niveau record sur la période 2000-2024.

Caractéristiques des principaux mouvements d'immigration vers la Belgique en 2024

Les immigrations étrangères proviennent à 48% d'un pays de l'UE, à 14% d'un pays européen hors UE et à 17% du continent asiatique. Pour le reste, 16% concernent le continent africain et 5% le continent américain. Parmi les principales nationalités, la Roumanie détient la première position avec 18.845 immigrations, soit 11% de l'ensemble des immigrations étrangères. Viennent ensuite la France (8%), l'Ukraine (7%), les Pays-Bas (5%), l'Espagne (4%) et le Maroc (4%). En termes de répartition par sexe, la France compte le plus grand nombre d'immigrantes (7.416), tandis que la Roumanie enregistre le plus grand nombre d'immigrants masculins (13.197).

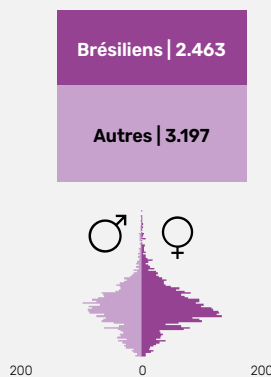
Amérique du Nord

- 2.580 immigrations étrangères concernaient des personnes originaires d'Amérique du Nord. Elles représentent 2% de l'ensemble des immigrations enregistrées en Belgique en 2024.
- 54% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 28,7 ans



Amérique latine et Caraïbes

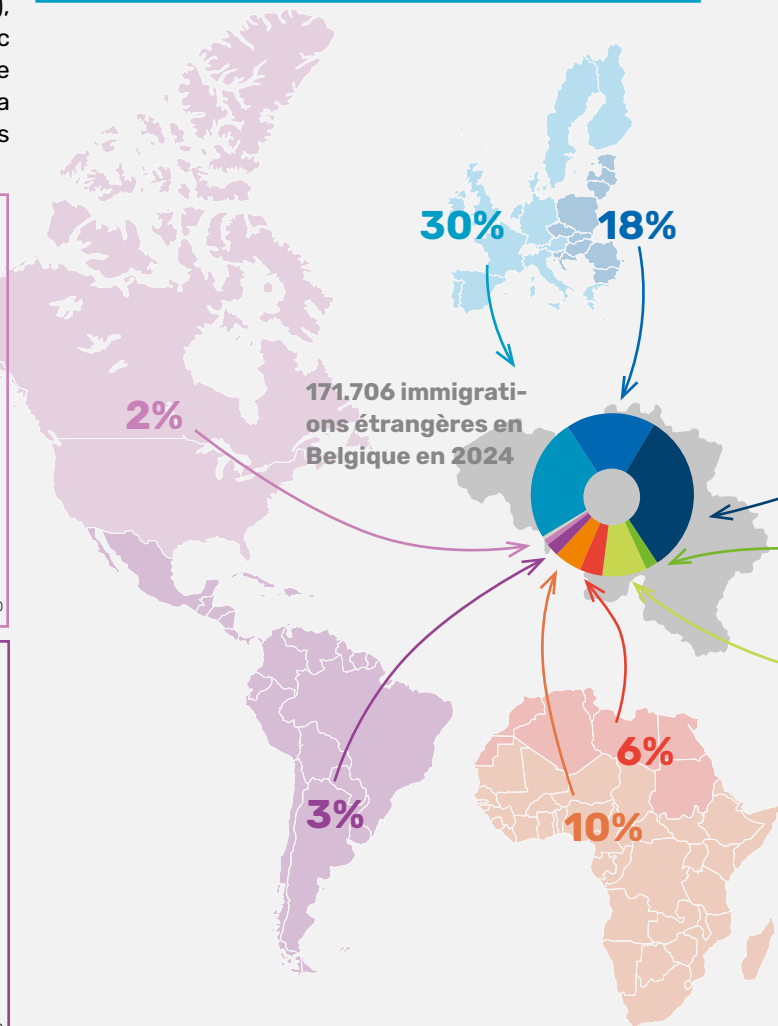
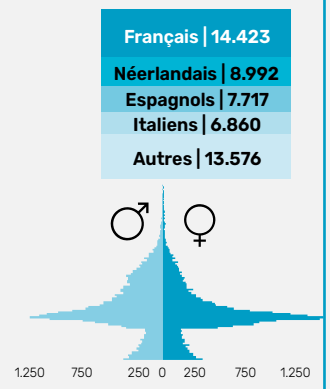
- 5.660 personnes, soit 3% des immigrants enregistrés en Belgique en 2024, ont la nationalité d'un pays d'Amérique latine.
- 57% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,2 ans



En 2024, 47% des immigrations étrangères concernent des femmes. Cette proportion est stable ces dernières années, mais elle était plus élevée il y a 20 ans. La proportion de femmes varie fortement selon l'origine des migrants. Les personnes en provenance des États entrés dans l'UE à partir de 2004 sont de plus en plus majoritairement des hommes. À l'inverse, certains mouvements migratoires en provenance de pays d'Asie orientale, d'Afrique subsaharienne, d'Europe hors UE ou d'Amérique latine sont plus majoritairement féminins. En 2024, les immigrations de Malgaches (83%), de Thaïlandais (79%), de Sud-Africains (67%), de Péruviens (66%), d'Indonésiens (66%) et de Moldaves (63%) sont par exemple majoritairement féminines.

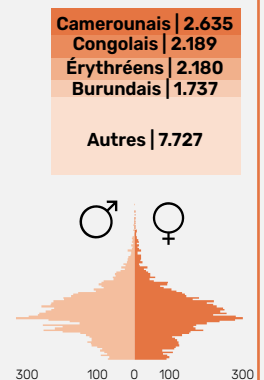
UE-14

- Ensemble, les 51.568 immigrants issus d'un pays de l'UE-14 représentent presque un tiers des immigrations enregistrées en Belgique en 2024.
- 49% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,1 ans



Pays d'Afrique subsaharienne

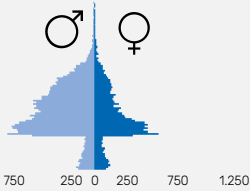
- 16.468 personnes, soit 10% des immigrants enregistrés en Belgique en 2024, ont la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne
- 49% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 26,5 ans



13 autres États de l'UE

- Les 31.293 immigrants issus d'un pays entré dans l'UE à partir de 2004 représentent 18% des immigrations enregistrées en Belgique en 2024.
- 36% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 30,8 ans

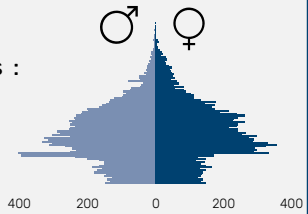
Roumains	18.845
Bulgares	4.643
Polonais	4.054
Autres	3.751



Europe hors UE

- Les 24.393 immigrants issus d'un pays européen hors UE représentent 14% des immigrations enregistrées en Belgique en 2024
- 50% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,9 ans

Ukrainiens	12.633
Turcs	5.399
Autres	6.361



Pays d'Asie orientale

- Parmi les immigrants enregistrés en Belgique en 2024, 4% ont la nationalité d'un pays d'Asie occidentale. Il s'agit de 6.139 personnes.
- 58% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 28,2 ans

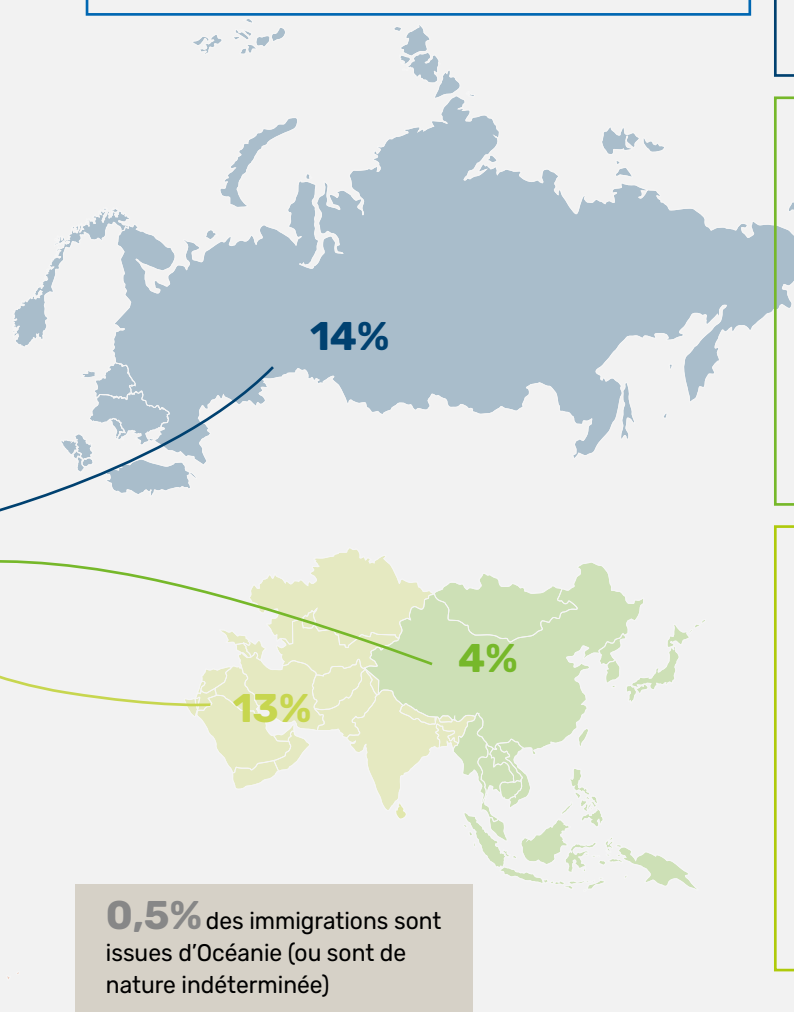
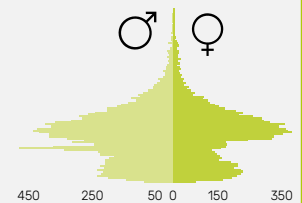
Chinois	2.183
Japonais	1.128
Philippins	746
Autres	2.082



Pays d'Asie occidentale

- Parmi les immigrants enregistrés en Belgique en 2024, 13% ont la nationalité d'un pays d'Asie occidentale. Il s'agit de 22.512 personnes.
- 44% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 24,2 ans

Syriens	4.977
Afghans	4.511
Indiens	3.617
Palestiniens	2.994
Autres	6.413

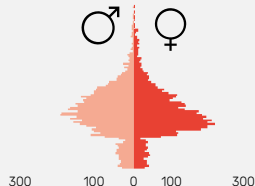


0,5% des immigrations sont issues d'Océanie (ou sont de nature indéterminée)

Pays d'Afrique du Nord

- 10.201 personnes, soit 6% des immigrants enregistrés en Belgique en 2024, ont la nationalité d'un pays d'Afrique du Nord.
- 51% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 30,5 ans

Marocains	7.404
Tunisiens	1.195
Algériens	1.033
Autres	569



Les personnes qui immigrent sont relativement jeunes.

La moyenne d'âge de cette population est de **28,6 ans**. Des différences s'observent sur le plan de la structure par âge et sexe selon l'origine des migrants : c'est ce qu'indiquent les pyramides des âges. On observe par exemple une structure plus jeune des migrants en provenance d'Afrique subsaharienne ou d'Asie occidentale. La base de ces pyramides est très large, indiquant la présence d'une plus grande proportion de jeunes et d'enfants. Cela diminue la moyenne d'âge : 26,5 ans pour les ressortissants subsahariens et 24,2 pour ceux d'Asie occidentale. En revanche, les pyramides des âges des pays d'Afrique du Nord et des 13 autres États de l'UE (UE-13+) présentent une base plus étroite, reflétant une plus faible proportion de jeunes et d'enfants, ce qui entraîne un âge moyen plus élevé respectivement de 30,5 ans et 30,8 ans.

Principales nationalités des immigrants étrangers

- Tant en 2014, qu'en 2019 et 2024, les nationalités **UE** sont majoritaires dans le top 10 des nationalités des immigrants.
- Les **Français**, les **Néerlandais** et les **Roumains** figurent souvent parmi les quatre principales nationalités d'immigrants. Les Roumains commencent à figurer dans le top 5, directement après leur entrée dans l'UE en 2007.
- Depuis 2007, année de l'adhésion de la Bulgarie à l'UE, les **Bulgares** font partie des dix principales nationalités, alors qu'ils étaient absents de ce classement auparavant. Ils sont 11^{es} du classement des immigrations en 2024 avec un effectif de 4.643.
- Le nombre de **Polonais** diminue progressivement depuis les années 2000, au point qu'ils quittent pour la première fois le top 10 en 2024, où ils se situent au 13^e rang avec 4.054 immigrations. À l'inverse, le nombre de **Marocains** augmente, sans toutefois retrouver le niveau des années 2000.
- Même si l'impact de la guerre en Ukraine sur les flux migratoires continue de s'atténuer, les **Ukrainiens** (12.633) occupent la troisième place en 2024.
- Depuis 2014, les **Allemands** reculent progressivement dans le classement, atteignant la 16^e place en 2024 avec 2.959 entrées, une tendance liée au déclin des immigrations en provenance de l'UE-14.
- Les **Syriens** réapparaissent dans ce classement pour la première fois depuis 2017. En effet, cette évolution s'explique par une légère reprise des arrivées après plusieurs années de recul, par la hausse des regroupements familiaux ainsi que par le recul d'autres nationalités traditionnellement présentes dans le top 10.

Principales nationalités des immigrants en 2014, 2019 et 2024

Top 10 2014		Top 10 2019		Top 10 2024	
Roumanie	15.002	Roumanie	23.248	Roumanie	18.845
France	14.556	France	14.710	France	14.423
Pays-Bas	9.886	Pays-Bas	9.422	Ukraine	12.633
Pologne	7.393	Italie	7.178	Pays-Bas	8.992
Italie	6.907	Maroc	6.696	Espagne	7.717
Espagne	6.440	Bulgarie	6.508	Maroc	7.404
Bulgarie	5.723	Espagne	6.030	Italie	6.860
Maroc	5.291	Pologne	5.615	Portugal	6.053
Portugal	3.954	Portugal	4.553	Turquie	5.399
Allemagne	2.951	Inde	4.015	Syrie	4.977
Autres	50.340	Autres	61.199	Autres	78.403
Total	128.443	Total	149.174	Total	171.706

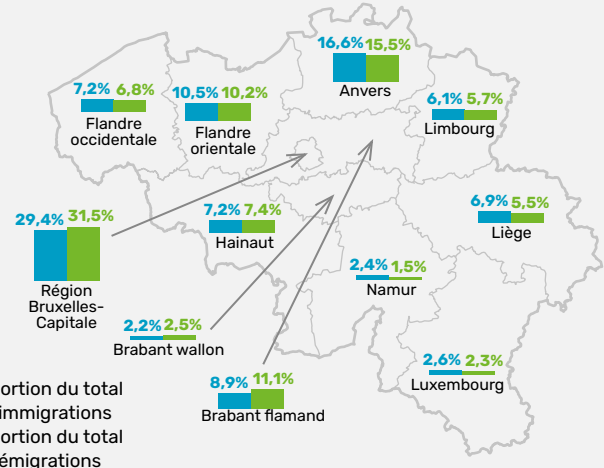
Source : Statbel

Distribution des immigrants et émigrants étrangers sur le territoire belge en 2024

Nombre total des flux
→ Immigrations : 171.706
← Émigrations : 91.866

Les émigrations et immigrations sont distribuées proportionnellement entre les provinces et la Région Bruxelles-Capitale.

- La Région de Bruxelles-Capitale accueille le plus grand nombre d'immigrants avec 29,4% (50.455) suivie par la province d'Anvers avec 16,6% (28.948). Cette répartition peut être expliquée par le dynamisme économique des deux grandes villes.
- On trouve souvent un nombre d'immigrants masculins plus élevé. L'âge moyen des immigrants varie peu selon les provinces, allant de 27,4 ans (Namur) à 30,1 ans (Limbourg) tandis que les émigrants sont globalement plus âgés allant de 31,3 ans (Luxembourg) à 34,2 ans (Limbourg).
- Concernant les immigrations étrangères, les Roumains figurent à la première place du classement des immigrations par nationalité pour les provinces de la Flandre occidentale, du Brabant flamand et de la Flandre orientale.
- Pour le Hainaut, le Brabant wallon, Bruxelles-Capitale, Namur et Liège, ce sont les Français qui sont en tête du classement des immigrants.



- Proportion du total des immigrations
- Proportion du total des émigrations

Note : La statistique concernant Bruxelles ne reflète pas fidèlement la réalité, car de nombreux immigrants s'y enregistrent d'abord avant de déménager rapidement vers une autre Région, faisant de Bruxelles principalement « un point d'entrée ».

- Concernant les émigrations étrangères, les Français figurent à la première place du classement pour les provinces du Hainaut, de Namur, du Brabant wallon, de Liège et de la Région Bruxelles-capitale. Les Roumains occupent les première et deuxième places du classement pour presque toutes les provinces et régions, sauf pour les provinces du Luxembourg et du Limbourg.

Source : Statbel



Premiers titres de séjour

Premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés en Belgique ou à l'étranger



Statistiques sur les premiers titres de séjour

Les données sur les premiers titres de séjour offrent un détail intéressant : elles précisent pour quel motif le titre de séjour a été obtenu. Juridiquement, il serait plus exact de parler de cartes et de documents de séjour, car aucun « titre de séjour » n'est délivré aux citoyens de l'UE. Par facilité de langage, le terme « titre de séjour » est utilisé ici tant pour les citoyens de l'UE que pour les citoyens non européens.

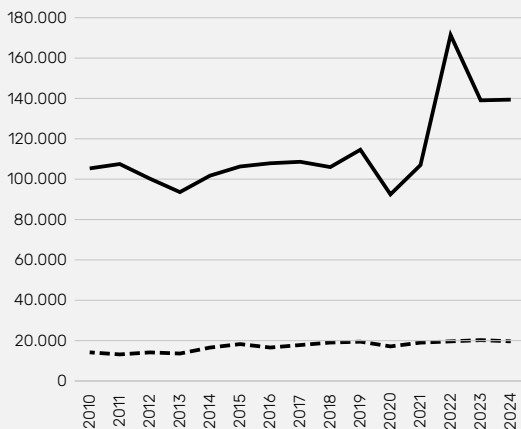
Comme dans les statistiques sur les mouvements d'immigration, les demandeurs d'asile ne sont pas comptés comme tels dans les chiffres des premiers titres de séjour. Ils ne sont inclus dans les statistiques que s'ils sont reconnus comme réfugiés ou s'ils bénéficient d'une protection subsidiaire ou d'un premier titre de séjour sur une autre base.

En 2024, 159.060 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes de nationalité étrangère résidant en Belgique.

La grande majorité (88%) de ces personnes sont des immigrants, c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger, 12% sont quant à elles nées en Belgique.

- Les **étrangers qui viennent sur le territoire belge** doivent s'inscrire dans leur commune de résidence et se voient ensuite délivrer un titre de séjour en fonction de leur type de visa ou de leur autorisation de séjour.
- Les **étrangers nés en Belgique** doivent également être inscrits dans les registres et reçoivent donc également un premier titre de séjour.

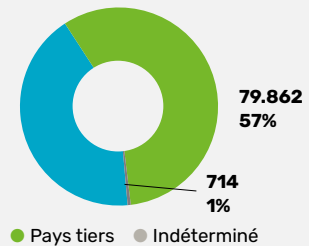
Premiers titres délivrés à des étrangers selon le pays de naissance



139.406
étrangers nés
à l'étranger
(immigrants)



58.830
42%

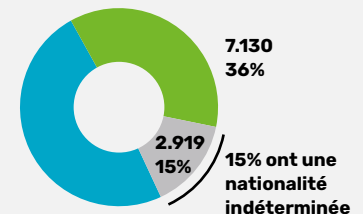


● UE ● Pays tiers ● Indéterminé

19.654
étrangers nés
en Belgique



9.605
49%



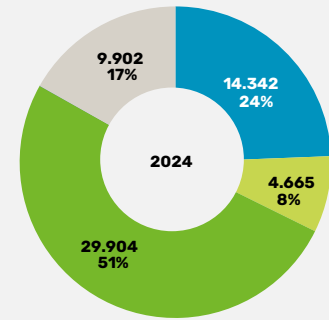
15% ont une nationalité indéterminée.

- Le nombre de premiers titres de séjour délivrés en 2024 est resté stable par rapport à l'année précédente. La hausse observée en 2022 concerne le nombre d'arrivées de personnes fuyant la guerre en Ukraine. Entre 2022 et 2024, le nombre de premiers titres de séjour a connu une baisse de **17%**.
- En 2024, **139.406** premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes nées à l'étranger.
- La part des titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers nés à l'étranger est passée de 64% en 2022 à 58% en 2024, au vu de la réduction du nombre d'Ukrainiens demandant la protection temporaire.
- Un premier titre de séjour a été octroyé à 19.654 étrangers nés en Belgique. 36% d'entre eux ont pour nationalité un pays tiers. Toutefois, 15% possèdent une nationalité indéterminée.

Motif de délivrance du premier titre de séjour pour les immigrants citoyens de l'UE

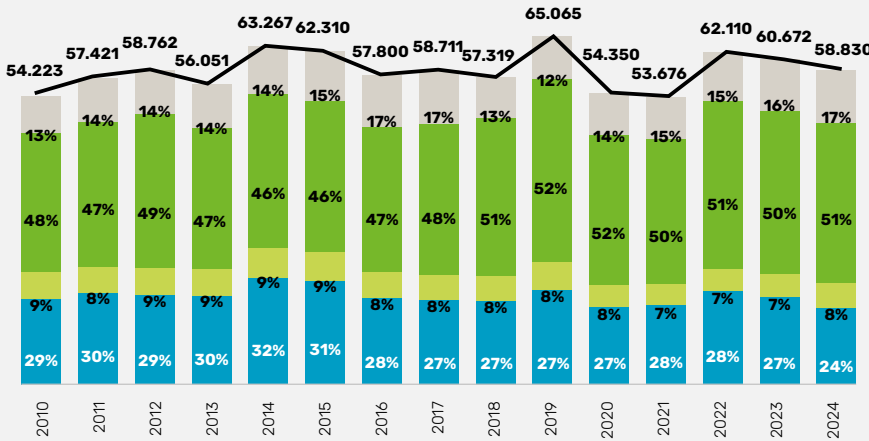
En 2024, **58.830** premiers titres de séjour ont été délivrés à des citoyens de l'UE. La répartition des premiers titres de séjour selon le motif n'a pas connu de grand changement au fil des années. En effet, les principaux motifs de séjour sont les raisons liées à une activité rémunérée (51%), devant les raisons familiales (24%) et d'études (8%).

Distribution des premiers titres de séjour délivrés aux citoyens UE selon le motif (2024)
58.830 premiers titres de séjour

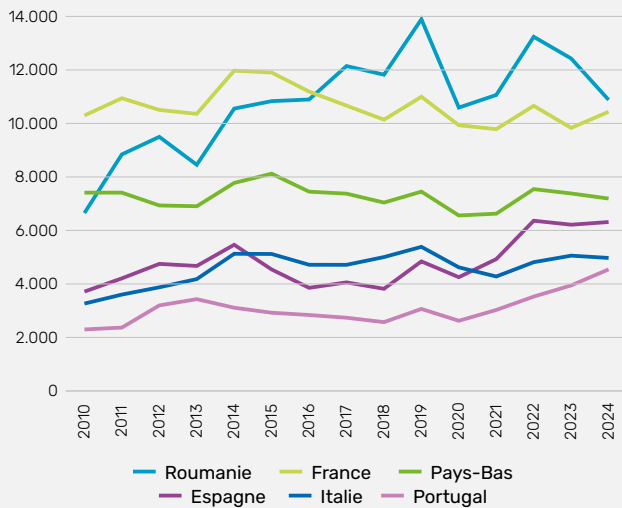


- Raisons familiales
- Raisons liées aux études
- Raisons liées aux activités rémunérées
- Autres raisons
- Total

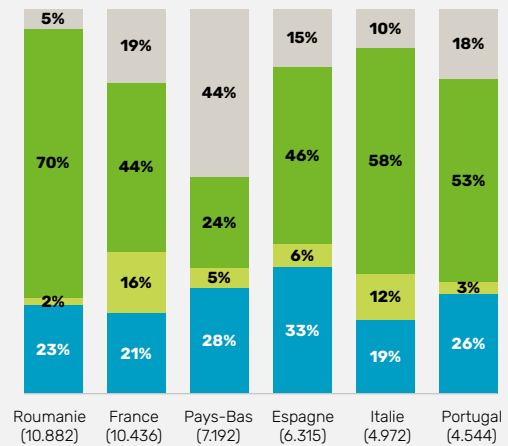
Premiers titres de séjour délivrés aux citoyens UE par motif



Principales nationalités de l'UE ayant obtenu un premier titre de séjour en 2024 et leur évolution



Répartition des motifs par nationalités de l'UE en 2024



- Depuis 2017, les Roumains occupent la première place. Les Français et les Néerlandais figurent, respectivement, en deuxième et troisième position. Entre 2023 et 2024, toutes les nationalités ont connu une baisse en termes d'octroi de premiers titres de séjour. La baisse la plus importante a été observée chez les Roumains (12% de moins de premiers titres de séjour). Cependant, les Portugais, les Français et les Espagnols affichent une augmentation respective de 15%, 6% et 2%.
- En 2024, les Roumains, les Italiens et les Portugais sont surtout concernés par des premiers titres de séjour délivrés pour une activité rémunérée (70%, 58%, et 53% respectivement contre 51% pour la moyenne des nationalités UE). Les Français et les Italiens présentent une proportion d'étudiants au-dessus de la moyenne (16% et 12% contre 8% pour la moyenne des nationalités UE). Les premiers titres de séjour pour raisons familiales sont surtout délivrés aux Espagnols et aux Néerlandais. En effet, ces proportions atteignent respectivement 33% et 28% (contre 24% pour la moyenne des nationalités UE).

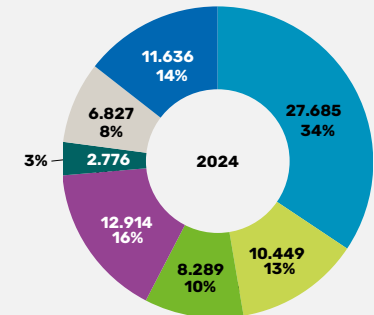
*Note : Les « autres motifs » englobent différentes catégories telles que les raisons liées à la pension, des moyens de subsistance suffisants, des accords bilatéraux, du volontariat... Plus d'informations sur le site du gouvernement <https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/professionnel/registre-national/instructions> (T.I 202).

Motif de délivrance du premier titre de séjour pour les immigrants ressortissants de pays tiers*

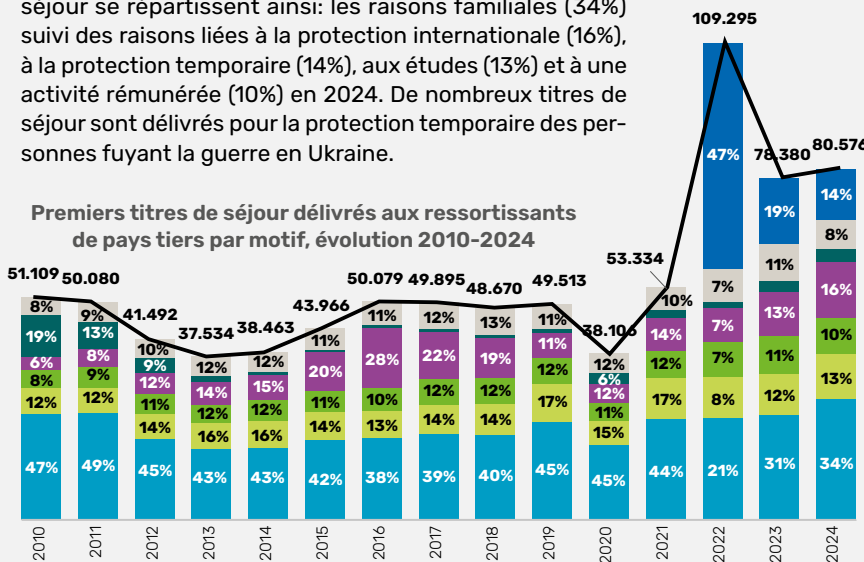
Le nombre de premiers titres de séjour octroyés aux immigrants ressortissants de pays tiers a connu en 2024 une légère augmentation (+3%) par rapport à 2023. **80.576** titres ont été délivrés en 2024. Ce nombre reste élevé par rapport aux années précédentes.

La répartition des premiers titres de séjour selon le motif connaît quelques changements au cours du temps mais demeure globalement stable dans sa structure, à l'exception des titres liés à la protection temporaire. Les principaux motifs de séjour se répartissent ainsi: les raisons familiales (34%) suivi des raisons liées à la protection internationale (16%), à la protection temporaire (14%), aux études (13%) et à une activité rémunérée (10%) en 2024. De nombreux titres de séjour sont délivrés pour la protection temporaire des personnes fuyant la guerre en Ukraine.

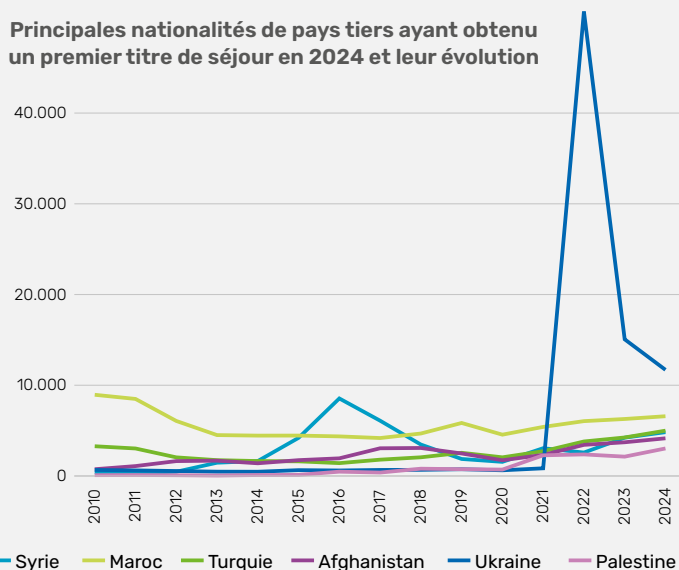
Motifs-Immigrants de pays tiers (2024)
80.576 premiers titres de séjour



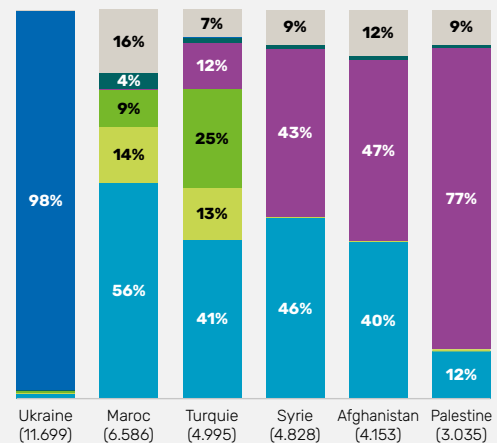
Premiers titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers par motif, évolution 2010-2024



Principales nationalités de pays tiers ayant obtenu un premier titre de séjour en 2024 et leur évolution



Répartition des motifs par nationalités de pays tiers en 2024



- Les Ukrainiens, en dépit d'une baisse de 22% par rapport à 2023, restent en tête du classement, avec 11.699 premiers titres de séjour (51.188 en 2022 et 10.062 en 2023), délivrés majoritairement dans le cadre d'une protection temporaire.
- En 2024, les Marocains occupent la deuxième place du classement, bien qu'ils aient souvent occupé la première place par le passé. Entre 2010 et 2013, le nombre de premiers titres de séjour délivrés à cette population a connu une baisse significative. Cette diminution s'explique notamment par la réforme de 2011 sur le regroupement familial, qui a particulièrement affecté les ressortissants marocains.
- Les Palestiniens intègrent le top 6 avec une proportion élevée de titres délivrés pour la protection internationale (77%), ainsi qu'une hausse de 42% du nombre de titres de séjour octroyés entre 2023 et 2024.
- Les Indiens et les Turcs se distinguent par une part plus importante de premiers titres de séjour délivrés pour une activité rémunérée (36% et 25% respectivement). L'inclusion de la Palestine fait sortir l'Inde de ce top 6.
- Les premiers titres de séjour délivrés aux Turcs, aux Syriens et aux Afghans ont connu une augmentation entre 2023 et 2024 (18%, 14% et 12% respectivement). Plus de 40% de ces titres concernent le regroupement familial.

*Nationalité inconnue est incluse dans les données sur les premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers.



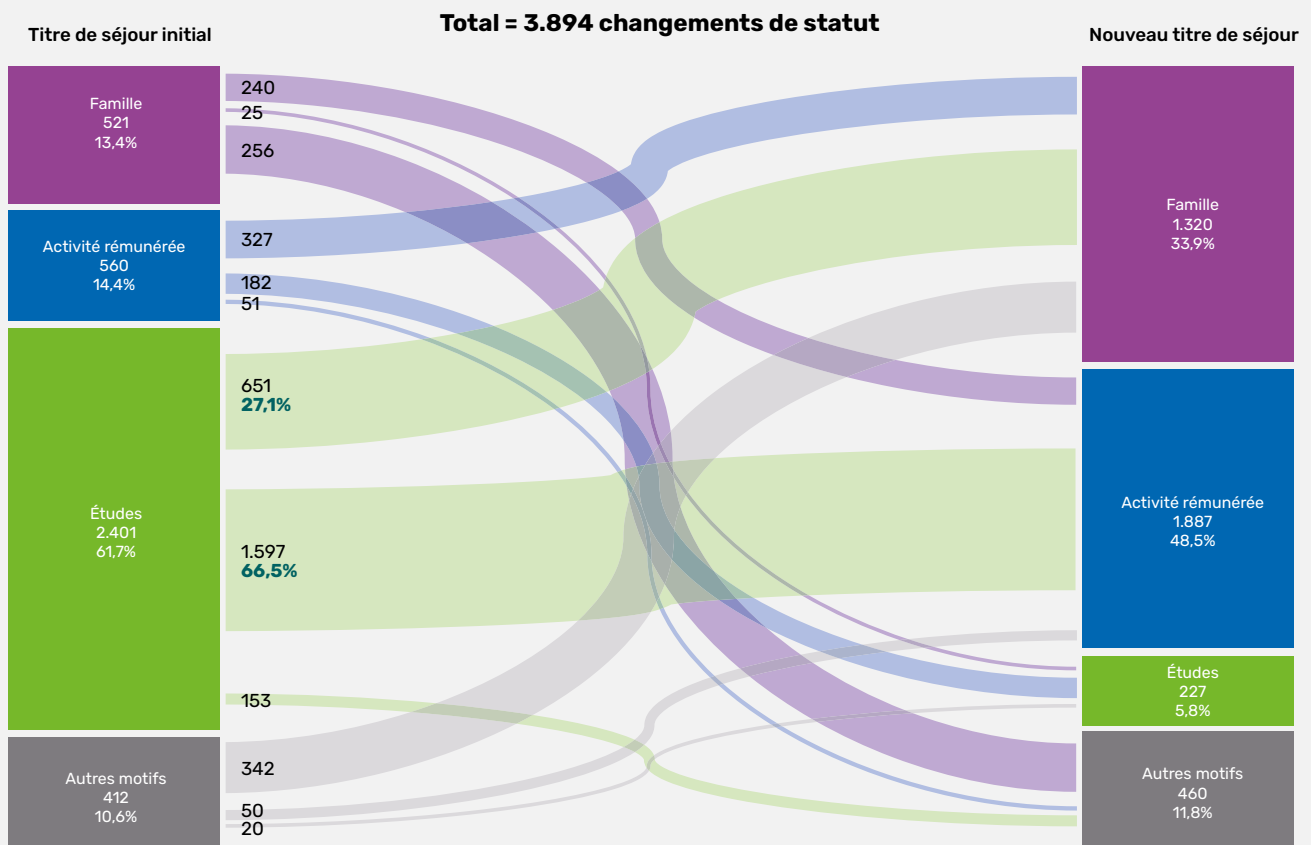
Titres de séjour : changements de statut de ressortissants de pays tiers en 2024

La plupart des changements de statut concernent des étudiants qui obtiennent un nouveau titre de séjour pour une activité rémunérée ou pour des raisons familiales.



Les étrangers disposant d'un titre de séjour délivré pour raisons familiales, raisons liées à une activité rémunérée, raisons d'études ou pour tout autre motif peuvent changer de situation et obtenir un nouveau titre de séjour pour un autre de ces motifs (exemple : un étudiant, trouvant un emploi à la suite de ses études, peut passer d'un titre de séjour pour raison d'études à un titre de séjour pour raison d'activité rémunérée).

Ces données présentent les changements de statut en 2024 des ressortissants de pays tiers selon la raison du titre de séjour initial et celle du nouveau titre de séjour.



Note : les chiffres relatifs aux changements de statut concernent les ressortissants de pays tiers nés en Belgique et à l'étranger. Les « autres motifs » englobent la protection internationale, les raisons humanitaires et les raisons non enregistrées.

En 2024, 61,7% des changements de statut concernaient des personnes passant d'un statut de séjour lié aux études à un autre statut.

Parmi ces **2.401 ressortissants de pays tiers**,

- 66,5% (**1.597**) ont basculé vers un titre de séjour délivré pour des raisons liées à une activité rémunérée ;
- 27,1% (**651**) ont obtenu un titre de séjour pour raisons familiales.

- À l'inverse, très peu de ressortissants de pays tiers (227, soit 5,8%) changent de statut de séjour pour obtenir un titre de séjour lié à des études. Les changements de type de titre de séjour en vue d'obtenir un titre de séjour pour des raisons liées à une activité rémunérée sont les plus importants (1.887 ou **48,5%**). Les changements de statut pour raisons familiales arrivent en deuxième position (1.320 ou **33,9%**).

Take aways

La population au 1^{er} janvier 2025



Le 1^{er} janvier 2025, **11.825.551** personnes résidaient officiellement en Belgique, dont **1.634.924** étrangers et **10.190.627** Belges. Parmi ces derniers, la grande majorité (**7.571.338** personnes) était d'origine belge, tandis que **2.619.289** étaient d'origine étrangère, représentant 22% de la population totale.

Sur 10 habitants en Belgique,

- **8** sont des Belges dont la première nationalité est belge,
- **1** ont une nationalité étrangère,
- **1** ont une première nationalité étrangère et sont devenus belges.

Mouvements migratoires en 2024

171.706 étrangers ont immigré vers la Belgique, pour **91.866** émigrations en 2024. Par rapport à l'année précédente, on constate que les immigrations étrangères et les émigrations étrangères ont pratiquement stagné.

En 2024, pour **les ressortissants de pays tiers**, **10 entrées** sur le territoire belge sont enregistrées pour **3 départs**, contre **10 pour 7** en ce qui concerne **les citoyens UE**.

Pour les **Belges**, pour **10 entrées**, ce sont **16 départs** qui ont été recensés.

47% des immigrations étrangères concernent des **femmes**. Cette proportion est très variable selon la région d'origine des immigrants.

Les personnes en provenance **des États dans l'UE** à partir de 2004 sont majoritairement **des hommes**. À l'inverse, les mouvements migratoires en provenance de pays **d'Asie orientale** ou **d'Amérique latine et des Caraïbes** sont majoritairement **féminins**.

48% des immigrations étrangères proviennent **d'un pays de l'EU**, **14%** d'un **pays européen hors EU** et **17%** du **continent asiatique**. Pour le reste, **16%** concernent le **continent africain** et **5%** le **continent américain**.

Parmi les principales nationalités, la **Roumanie** détient la première position avec **18.845** immigrations, soit **11%** de l'ensemble des immigrations étrangères, suivie par la **France (8%)**, **l'Ukraine (7%)**, **les Pays-Bas (5%)**, **l'Espagne (4%)** et le **Maroc (4%)**.

29,4% des immigrants étrangers sont installés dans la **Région de Bruxelles-Capitale**, tandis que **16,6%** d'entre eux résident dans la province d'**Anvers**.

L'âge moyen des immigrants reste stable entre les provinces, variant de **27,4 ans (Namur)** à **34,2 ans (Limbourg)**. Les émigrants se révèlent généralement plus âgés avec un âge moyen allant de **31,3 ans (Luxembourg)** à **34,2 ans (Limbourg)**.

En Belgique, **les Français et les Roumains** occupent régulièrement **les premières places** tant pour les immigrations que pour les émigrations étrangères, avec des variations selon les provinces.

Les premiers titres de séjour délivrés en 2024



159.060 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes

de nationalité étrangère résidant en Belgique. Ce chiffre inclut les personnes nées en Belgique.

Entre 2022 et 2024, le nombre de premiers titres de séjour a connu une baisse de **17%**. Cette dernière est due à la baisse du nombre d'arrivées de personnes fuyant la guerre en Ukraine.

58.830

premiers titres de séjour ont été délivrés à des immigrants **citoyens de l'UE**. Les principaux motifs de séjour pour ce groupe sont les raisons liées à une activité rémunérée (51%), devant les raisons familiales (24%) et d'études (8%).

Pour les immigrants **ressortissants**

de pays tiers, 80.576 premiers titres de séjour ont été

octroyés, une augmentation légère (+3%) par rapport à 2023. Le nombre de premiers titres de séjour délivrés dans le cadre de **la protection temporaire** pour des personnes fuyant la guerre en Ukraine reste toujours important, atteignant 11.636 en 2024.

Parmi les **ressortissants de pays tiers**, les raisons familiales arrivent en première position des motifs de délivrance (34%), suivies par la protection internationale (16%), la protection temporaire (14%), les raisons d'études (13%) et les activités rémunérées (10%).

Modifications de statut des ressortissants de pays tiers en 2024



3.894 changements de statut de séjour des ressortissants de pays tiers

ont eu lieu en 2024. **61,7%** des cas concernent des **étudiants** ayant reçu un nouveau permis de séjour, principalement pour une **activité rémunérée ou pour des raisons familiales**.



Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits humains.

Le rapport *La migration en chiffres et en droits* informe chaque année sur l'actualité des flux migratoires et le respect des droits fondamentaux des étrangers.

Myria
Place Victor Horta 40 • 1060 Bruxelles
T +32 (0)2 212 30 00
myria@myria.be

www.myria.be

 @MyriaBe

 @myria.be

 www.facebook.com/MyriaBe

 www.linkedin.com/company/myria-centre-federal-migration-federaal-migratie-centrum

MYRIA

Centre fédéral Migration